

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, BP: 3243, Tél.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 551 93 21
Courriel: situationroom@africa-union.org

**1^{ÈRE} RÉUNION DES CHEFS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ
DES PAYS MEMBRES DE L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST**

**28 FÉVRIER - 1^{ER} MARS 2015
DJIBOUTI**

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SMAÏL CHERGUI, COMMISSAIRE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ
DE L'UNION AFRICAINE**

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SMAÏL CHERGUI, COMMISSAIRE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ
DE L'UNION AFRICAINE**

- **Monsieur le Ministre de l'Intérieur de la République de Djibouti, Hassan Omar Mohamed,**
- **Monsieur le Directeur général de la Sécurité nationale de la République de Djibouti, Hassan Saïd Khaireh,**
- **Monsieur le Secrétaire exécutif de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Mahboub Maalim,**
- **Monsieur le représentant du Secrétaire général de la Communauté de l'Afrique de l'Est, Léonard Onyanyi,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis de l'opportunité qui m'est ainsi donnée de m'adresser à cette première réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays de l'Afrique de l'Est appartenant à l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de l'Afrique de l'Est. Intervenant dans un contexte marqué par la recrudescence du terrorisme et la persistance de nombreuses autres menaces sécuritaires dans cette partie du continent, la rencontre d'aujourd'hui nous offre une occasion unique de poser de nouveaux et d'importants jalons en vue du renforcement de la coopération régionale et de la mise en commun des moyens existants pour mieux faire face aux défis de l'heure.

Aussi suis-je reconnaissant aux responsables des services et aux autres chefs de délégation ici présents. En répondant positivement et en nombre à l'invitation lancée par l'Union africaine, vous nous confortez dans notre démarche. Celle-ci, comme vous le savez, a été initiée en application des dispositions pertinentes du communiqué sur le fléau du terrorisme et la problématique connexe de l'extrémisme violent adopté par le Conseil de paix et de sécurité de notre Union, lors de son Sommet tenu à Nairobi en septembre dernier.

Je suis convaincu de traduire le sentiment collectif de l'audience en exprimant notre appréciation aux autorités djiboutiennes pour la chaleur de l'accueil réservé à tous les délégués. En cela, elles sont fidèles à la légendaire tradition d'hospitalité et de générosité de Djibouti et de son peuple. Nous leur sommes tout aussi reconnaissants pour les excellentes dispositions prises en vue d'assurer le bon déroulement de notre réunion. Au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, et en mon personnel, je salue l'engagement constant de S.E. le Président Ismail Omar Guelleh et celui de son Gouvernement en faveur de la paix et de la sécurité dans la région. La contribution inestimable de Djibouti à la Mission de l'UA en Somalie, l'AMISOM, en est une éloquente illustration. En témoigne également avec force la visite que le Président Omar Guelleh vient d'effectuer à Mogadiscio et à Buuloburde, en Somalie. Je rends hommage aux soldats djiboutiens pour l'abnégation, le courage et le professionnalisme avec lesquels ils s'acquittent du mandat qui leur a été assigné, aux côtés de leurs frères et sœurs des autres pays contributeurs de troupes, dans un environnement des plus volatiles.

Mesdames et Messieurs,

Cette réunion se tient alors que notre continent continue de subir les affres de l'insécurité et de la terreur que répandent divers groupes terroristes et criminels, dont certains se revendiquent de réseaux transnationaux auxquels ils ont prêté allégeance, notamment Al-Qaeda et l'État islamique. De la Péninsule du Sinaï, en Égypte, à la Corne de l'Afrique, en passant par la Libye, le nord du Mali, le Nigeria et les pays du voisinage, ces groupes terroristes agissent avec une vigueur renouvelée. Ils sont engagés dans une spirale odieuse faite de massacres continus et massifs de civils innocents et de destruction aveugle de biens. Leur cruauté ne connaît pas de limites.

Rien n'illustre mieux l'ampleur des défis sécuritaires auxquels la région de l'Afrique de l'Est est confrontée que la poursuite par Al-Shabaab de ses activités terroristes en Somalie et au delà des frontières de ce pays, notamment au Kenya. L'attaque perpétrée, le 21 février dernier, contre l'Hôtel Central à Mogadishu, faisant des dizaines de victimes, montre que ce groupe conserve encore une forte capacité de nuisance malgré les coups décisifs qui lui ont été portés par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes.

La détérioration de la situation au Yémen voisin, où Al-Qaeda dans la Péninsule arabique est fortement implantée, fait peser une menace supplémentaire sur la région. Elle crée, en effet, de nouvelles opportunités de soutien pour Al-Shabaab et d'autres groupes affiliés dans la Corne de l'Afrique.

Nous devons également garder à l'esprit les répercussions profondes que le développement des moyens modernes de communication a eu sur le mode opératoire des différents groupes armés et terroristes actifs dans la région et au-delà. Leur maîtrise de l'Internet leur permet de mieux coordonner leurs tactiques, ainsi que de partager des plateformes sociales, des armes et des combattants. Ils combinent le recours à des méthodes barbares, y compris le ciblage délibéré de civils innocents, la décapitation, l'attaque de lieux de culte et l'utilisation d'enfants comme kamikazes, avec un discours social assez affiné et attrayant, qui résonne favorablement parmi les segments délaissés ou marginalisés de la société, en particulier les jeunes.

De ce point de vue, les phénomènes de radicalisation que l'on peut observer dans certains pays de l'Afrique de l'Est méritent une attention soutenue. Ils fournissent, en effet, un terreau fertile pour l'extrémisme violent et la commission d'actes terroristes, alors perçus par leurs auteurs comme une réponse légitime pour faire valoir leurs revendications. Cet état de fait appelle l'élaboration de stratégies appropriées de dé-radicalisation et de contre-radicalisation, prenant appui sur les leçons tirées de l'expérience d'autres régions.

Bien d'autres menaces doivent également être prises en compte. Il convient de relever ici le développement de la criminalité transnationale organisée. Celle-ci emprunte des formes multiples: la piraterie, notamment au large de côtes somaliennes, même si elle a connu une diminution significative grâce à la mobilisation régionale et internationale; le trafic des êtres humains et de la drogue; et la circulation illicite d'armes de toutes sortes. La lutte contre la criminalité organisée doit

d'autant plus mobiliser nos énergies qu'elle entretient des liens de plus en plus étroits avec le terrorisme.

Par ailleurs, nous devons faire face à la menace que font peser les forces négatives actives à l'Est de la République démocratique du Congo. Il s'agit notamment des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), des Forces démocratiques alliées/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF/Nalu), des Forces nationales de libération (FNC) du Burundi et d'autres groupes armés. Ces entités continuent de commettre des atrocités à grande échelle contre les populations civiles, et sont engagées dans l'exploitation illégale de ressources naturelles qui leur permettent de disposer de moyens importants pour la poursuite de leurs activités criminelles.

Mesdames et Messieurs,

L'Union africaine est activement engagée dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que contre la criminalité organisée. La tenue, à Nairobi, du Sommet du Conseil de paix et de sécurité illustre la volonté politique renouvelée des dirigeants africains à ne ménager aucun effort pour gagner la bataille engagée contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Au cours des dernières années, nous avons élaboré un riche cadre normatif et politique. À travers le Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme, nous nous employons à mieux comprendre la nature des menaces auxquelles nous sommes confrontés et à articuler les réponses les plus appropriées. Nous avons lancé de nombreuses initiatives en matière de renforcement des capacités, fondées sur des évaluations exhaustives des vulnérabilités existantes sur le terrain et les besoins exprimés par les États membres.

Des opérations sont en cours sur le terrain pour neutraliser les groupes terroristes et criminels et d'autres entités armées. En Somalie, l'AMISOM constitue le fer de lance de la lutte contre le groupe Al-Shabaab. Dans la région des Grands Lacs, nous travaillons avec les Nations unies et les pays concernés en vue de la neutralisation effective de l'ensemble des forces négatives, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

Ailleurs, nous avons encouragé la mise en place de processus régionaux destinés à faciliter l'échange de renseignements entre les pays concernés et la coordination opérationnelle sur le terrain. L'Initiative de coopération régionale pour l'Élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur et le Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne sont autant d'exemples emblématiques de cette approche.

Aujourd'hui, nous sommes réunis ici, à Djibouti, pour permettre aux pays de la région, dans une démarche collective, de mieux relever les défis sécuritaires qui leur sont communs.

De façon plus spécifique, quatre objectifs fondamentaux sont poursuivis. Ils se présentent comme suit:

- (i) premièrement, la réalisation d'une cartographie exhaustive des menaces sécuritaires auxquelles la région est confrontée;
- (ii) deuxièmement, la formulation de mesures concrètes pour le renforcement de la coopération sécuritaire tant en termes d'échange de renseignements que de coordination opérationnelle, en s'inspirant d'autres expériences régionales, notamment le Processus de Nouakchott;
- (iii) troisièmement, l'initiation d'une démarche visant à faciliter l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités et la mobilisation des ressources requises pour y répondre; et
- (iv) quatrièmement, l'articulation de mesures concrètes destinées à soutenir davantage les initiatives africaines dans la région, y compris l'AMISOM, qui a besoin de renseignements en temps réel pour pouvoir mener à bien son mandat.

Mesdames et Messieurs,

Les menaces sécuritaires auxquelles nous sommes confrontés sont plus diffuses et omniprésentes que jamais. Elles débordent les frontières nationales. Nous ne pourrions les relever avec succès qu'à travers une coopération sécuritaire renforcée et la mutualisation de nos moyens. Dans ce combat, nous ne devons jamais perdre de vue la nécessité de protéger également les libertés et d'agir dans le respect scrupuleux des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Evidemment, la réponse à ces menaces ne peut être exclusivement sécuritaire. Elle requiert une approche plus globale axée sur l'amélioration de la gouvernance, la promotion de l'inclusivité et de chances égales pour tous, ainsi que la lutte contre la pauvreté et la marginalisation. En d'autres termes, il s'agit d'intensifier les efforts engagés pour bâtir des États capables d'assumer pleinement leurs responsabilités et de répondre aux besoins de leurs populations. À cet égard, des pistes d'action pertinentes sont contenues dans le rapport du Panel de haut niveau sur les États fragiles intitulé « Mettre fin aux conflits et consolider la paix en Afrique: Un appel à l'action ». Ce rapport a été adopté par le Sommet de l'Union africaine tenu à Malabo en juin 2014, et favorablement accueilli par le Conseil de paix et de sécurité en octobre dernier.

Je vous souhaite de fructueuses délibérations, et vous remercie de votre aimable attention.